



Assemblée générale

Distr. générale
18 août 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 84 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, établi conformément à la résolution [76/115](#) de l'Assemblée générale, une vue d'ensemble des progrès accomplis par le Secrétariat entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022 dans la mise à jour *du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et *du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions au regard des conclusions figurant aux paragraphes 17 et 30.

* [A/77/150](#).



I. Introduction

1. Établi conformément à la résolution [76/115](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport retrace les progrès accomplis par le Secrétariat entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022 dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes¹ des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. On y trouve un examen des mandats correspondants et du déroulement du travail de préparation de ces publications, sous formes imprimée et électronique, ainsi qu'une vue d'ensemble des ressources disponibles et des modalités actuelles de coopération avec les établissements universitaires, les experts associés, le personnel temporaire et les consultants, le cas échéant. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions au regard des conclusions figurant aux paragraphes 17 et 30.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Mandat et établissement des suppléments au *Répertoire*

2. Initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [796 \(VIII\)](#) du 27 novembre 1953, le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* a pour objet d'apporter des informations sur l'application et l'interprétation par l'Organisation de chaque article de la Charte des Nations Unies, sous la forme d'un historique de l'élaboration des textes pertinents, contribuant à la connaissance et à la compréhension de la Charte telle qu'elle est appliquée dans la pratique des organes des Nations Unies.

3. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 17 de la résolution [76/115](#) de l'Assemblée générale, à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction de tous les volumes du *Répertoire*, en particulier le volume III, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de coordonner l'élaboration de l'ouvrage, a eu des contacts réguliers avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, l'Université de Pékin et l'Université de Corée.

4. En ce qui concerne le Supplément n° 10 (2000-2009), l'Université de Corée a achevé ses recherches et poursuit actuellement la rédaction des études sur les articles 43 à 47 de la Charte destinées au volume III.

5. L'établissement du Supplément n° 11 (2010-2015) a également progressé, puisqu'une étude relative à l'Article 11 et destinée au volume II, réalisée avec le concours de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, a été revue et parachevée par le département auteur, à savoir le Bureau des affaires de désarmement. En outre, une étude sur l'Article 58 destinée au volume IV, réalisée par un consultant dont la prestation a été financée en 2020/21 par le fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, a été examinée par le département auteur, le Département des affaires économiques et sociales, qui y a mis la dernière main. Ces deux études ont été mises en ligne sur le site Web du *Répertoire*. En outre, des travaux de recherche et de rédaction concernant deux études, l'une sur l'Article 19, l'autre sur l'Article 103, ont été confiés à deux consultants dont les services seront financés en 2022/23 par le même fonds d'affectation spéciale, et une étude sur les Articles 104

¹ Pour le précédent rapport du Secrétaire général, voir [A/76/223](#).

et 105 reste en cours d'examen par le Bureau du Conseiller juridique du Bureau des affaires juridiques.

6. En ce qui concerne le Supplément n° 12 (2016-2020), grâce au concours de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, des travaux de recherche et de rédaction ont été menés pour établir 13 études : 2 destinées au volume I, sur les paragraphes 4 et 7 de l'Article 2 ; 2 sur les Articles 12 et 14, qui seront versées au volume II ; des études sur les Articles 27, 34, 35, 39, 41, 50, 52 et 53 destinées au volume III ; et une étude sur l'Article 96 devant être versée au volume VI. Des travaux de recherche et de rédaction concernant deux études, l'une sur l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'Article 13 (deuxième partie de la phrase), l'autre sur l'Article 103, ont été confiés à deux consultants dont le financement sera assuré en 2022/2023 par le fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

7. Comme à l'accoutumée, le Département de la communication globale et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont apporté un appui important aux travaux de recherche relatifs aux études pour le *Répertoire*.

8. Pendant la période considérée également, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a publié un volume sous forme électronique, à savoir le volume IV en anglais et en espagnol pour le Supplément n° 9 (1995-1999). Toutes les études figurant dans ce volume ont été mises en ligne sur le site Web du *Répertoire*. À ce jour, l'état d'avancement de la publication est le suivant : 38 volumes ont été publiés² et 6 autres ont été achevés et se trouvent en cours de traduction et d'édition³. En conséquence, au 30 juin 2022, sur les 63 volumes qui doivent composer la publication dans son ensemble (le *Répertoire* initial et les Suppléments n°s 1 à 12), 19 sont encore inachevés, dont 4 concernent le Supplément n° 10, 6 le Supplément n° 11 et 6 le Supplément n° 12, et sont à différents stades d'avancement (voir par. 4 à 6), et 3 correspondent au volume III des Suppléments n°s 7 (1985-1988), 8 (1989-1994) et 9.

9. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des différents services du Secrétariat chargés d'élaborer des études sur les divers articles de la Charte pour le *Répertoire* et à l'annexe II des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire* sur le site Web du *Répertoire*

10. Des études extraites des 44 volumes achevés, dont les 6 en cours de traduction et d'édition, sont disponibles sur le site Web de l'ONU consacré au *Répertoire* (<http://legal.un.org/repertory>). Les versions préliminaires de plusieurs études sur divers articles destinées au volume III des Suppléments n°s 7 à 9 ainsi qu'un grand nombre d'études destinées au Supplément n° 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, peuvent également être consultées sur le site Web. C'est également le cas des études déjà achevées qui figureront dans le Supplément n° 11. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de

² Le *Répertoire* et les Suppléments n°s 1 à 6 (1946-1984), soit 27 volumes en tout, les volumes I (en espagnol uniquement), II (en espagnol et français seulement), IV (en espagnol uniquement), V et VI du Supplément n° 7 (1985-1988), les volumes II et VI (le volume VI en anglais et français uniquement) du Supplément n° 8, les volumes II (en espagnol uniquement), IV (en anglais et espagnol) et V (en espagnol uniquement) du Supplément n° 9 (1995-1999) et le volume I du Supplément n° 10 (2000-2009).

³ Le volume V du Supplément n° 7, les volumes I, IV et V du Supplément n° 8, les volumes I et VI du Supplément n° 9 et le volume II du Supplément n° 10.

recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études, et ce, dans les trois langues de la publication (anglais, espagnol et français).

11. Sont actuellement disponibles sur le site Web du *Répertoire* : l'intégralité des études en anglais, la plupart en français et en espagnol, et quelques-unes dans une seule de ces deux langues. Les études dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de traduction et d'édition sont mises en ligne sur le site Web du *Répertoire* dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (l'anglais pour la plupart et le français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme électronique les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires et concours d'experts associés

12. La solide coopération instaurée avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa s'est poursuivie pour la douzième année consécutive. Au cours de la période considérée, la Faculté de droit a contribué à l'élaboration de 13 études (voir par. 6 du présent rapport). La coopération mise en place avec l'Université de Corée s'est également poursuivie.

13. Soucieuse de relancer la coopération avec les établissements universitaires et d'en diversifier le champ géographique, la Division de la codification, qui est chargée de coordonner l'élaboration du *Répertoire*, a continué de demander aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies de répertorier les établissements qui pourraient souhaiter contribuer à l'établissement des études. Au cours des cinq dernières années, elle a eu des contacts préliminaires avec quatre universités : deux dans la région du Pacifique Sud, une dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, une dans la région des États d'Europe occidentale et autres États. Elle a continué d'inviter des établissements universitaires auxquels sont rattachés des membres de la Commission du droit international à envisager de concourir à des études.

14. En outre, conformément au paragraphe 15 de la résolution 76/115, dans laquelle l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour du *Répertoire*, la Division de la codification a, par une note verbale datée du 10 janvier 2022, lancé un appel à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation. Au 30 juin 2022, cet appel avait débouché sur des contacts préliminaires avec des représentants de la région de l'Asie et du Pacifique et de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

D. Fonds d'affectation spéciale

15. Dans sa résolution 76/115, l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*, créé en application de sa résolution 59/44. Aussi, par une note verbale en date du 10 janvier 2022, les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies se sont vu rappeler la possibilité de verser des contributions volontaires au fonds et ont été invitées à porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention d'institutions privées et de particuliers susceptibles de vouloir y apporter leur concours. Le Secrétaire général se réjouit de la contribution versée au fonds d'affectation spéciale pendant la période

considérée (1^{er} juillet 2021-30 juin 2022) par les Philippines (5 000 dollars). Au 30 juin 2022, le solde du fonds était de 95 285 dollars.

16. Au cours de la période considérée, on a recruté au total trois consultants, dont les services seront financés par le fonds d'affectation spéciale et qui seront chargés d'effectuer des travaux de recherche et de rédaction sur l'Article 19 (aux fins de l'établissement du Supplément n° 11), sur l'Article 103 (aux fins de l'établissement des Suppléments n°s 11 et 12), et sur l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'Article 13 (deuxième partie de la phrase) aux fins de l'établissement du Supplément n° 12 (voir par. 5-6). Il est envisagé de continuer de confier à des consultants l'élaboration d'études pour les volumes sur le point d'être achevés. Le versement de contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale est donc vivement encouragé, afin que le Secrétariat puisse continuer de résorber l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*.

E. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

17. S'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Engager de nouveau les États Membres à recenser les établissements universitaires pouvant contribuer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire* et à en fournir les coordonnées, et, à cet égard, saluer de nouveau l'initiative prise par le Secrétariat d'inviter également les membres de la Commission du droit international à recommander des établissements universitaires qu'il pourrait contacter à ce propos ;

b) Prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* ;

c) Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale, afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré, et de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ;

d) Demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre la publication à jour et la diffuser sous forme électronique dans toutes les langues (anglais, espagnol et français) dans lesquelles elle est publiée, et inviter le Secrétariat à continuer de mettre à jour les sites Web consacrés au *Répertoire* ;

e) Noter avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction de tous les volumes du *Répertoire*, en particulier du volume III, bien que légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et demander au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie.

III. Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

A. Mandat et établissement du Répertoire

18. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) datée du 5 décembre 1952, rend compte de l'évolution de la pratique et des procédures suivies par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans sa résolution 76/115, la dernière en date sur la question,

l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

19. Au paragraphe 12 de sa résolution 76/115, l'Assemblée générale a félicité le Secrétaire général des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire*. Au paragraphe 16, elle lui a demandé de poursuivre ses efforts pour mettre à jour le *Répertoire* et le diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles il était publié.

20. Au cours de la période considérée, et conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Secrétariat a continué d'accomplir d'importants progrès dans l'établissement des Suppléments au *Répertoire*. L'année dernière, il s'est consacré à l'établissement des vingt-troisième et vingt-quatrième Suppléments au *Répertoire*, couvrant respectivement l'année 2020 et l'année 2021.

21. Le Secrétariat a achevé le vingt-troisième Supplément au *Répertoire* en octobre 2021. La version préliminaire du Supplément a été mise en ligne sur le site Web du Conseil de sécurité, tandis que la version publiée devrait être disponible en ligne et en version papier au troisième trimestre de 2022. Les différentes parties du vingt-quatrième supplément seront mises en ligne dans leur version préliminaire au fur et à mesure de leur achèvement. L'intégralité de la version préliminaire du vingt-quatrième Supplément devrait être disponible en ligne d'ici à octobre 2022, lorsque les nouveaux membres du Conseil commenceront à participer aux travaux. Conformément au principe consistant à assurer une couverture sans décalage dans le temps de la pratique du Conseil, le Secrétariat a commencé les travaux de recherche et de rédaction liés à l'établissement du vingt-cinquième Supplément couvrant l'année 2022.

22. L'objectif de ce calendrier d'élaboration est de faire en sorte que les précieuses informations figurant dans le *Répertoire* soient dès que possible mises à la disposition des États Membres et du public. Pour pérenniser la démarche consistant à assurer une couverture sans décalage dans le temps de la pratique du Conseil, le Secrétariat a continué d'utiliser au mieux les ressources limitées dont il dispose en prenant des mesures visant à renforcer son efficacité et notamment en mettant au point de nouveaux outils technologiques. Au cours de la période considérée, grâce à des ressources extrabudgétaires et conformément à la stratégie du Secrétaire général relative aux nouvelles technologies, le Secrétariat a œuvré à l'élaboration d'une base de données en ligne moderne et sécurisée, qui devrait faciliter considérablement les travaux de recherche et d'élaboration liés au *Répertoire*. Ce travail a également été favorisé par le recrutement et la formation de personnel supplémentaire ainsi que par le recours accru au programme de stages et au programmes de Volontaires des Nations Unies. Les différents services du Secrétariat responsables du travail complexe d'édition, de traduction, d'indexation et de publication des Suppléments au *Répertoire* ont continué à renforcer la coordination et à assurer la meilleure répartition possible des tâches entre eux.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire* sur le site Web du Conseil de sécurité

23. Le Secrétariat a continué de mettre à disposition des versions préliminaires et publiées des Suppléments au *Répertoire* sur le site Web du Conseil de sécurité (www.un.org/securitycouncil/content/repertoire/structure) dès leur achèvement. Les Suppléments sont interrogeables et consultables par thème ou par ordre chronologique. En outre, l'accessibilité du *Répertoire* en ligne a été améliorée grâce à la mise en place d'une nouvelle interface plus conviviale et d'un moteur de recherche plus complet et plus précis.

24. Au cours de l'année écoulée, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, le Secrétariat a continué d'étendre et d'améliorer l'utilisation de la technologie pour présenter sur le site Web divers aspects de la pratique du Conseil de sécurité d'une manière attrayante et accessible. Les ensembles de données existants sur les enfants et les conflits armés, la protection des civils et les femmes et la paix et la sécurité ont été enrichis pour inclure des informations remontant à l'époque où ces questions ont été inscrites sur la liste de celles dont le Conseil est saisi, à savoir 1999 et 2000.

25. Conformément à la pratique établie, l'édition 2021 de l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* a été publiée au début du mois de janvier 2022. Cette publication continue d'offrir une vue d'ensemble de l'évolution de la pratique du Conseil en ce qui concerne les séances et les consultations, l'ordre du jour, la prise de décisions et les votes ainsi que les travaux des organes subsidiaires. L'édition 2021 a vu l'introduction de nouveaux domaines d'analyse qui font l'objet d'une plus grande attention, notamment les réunions organisées selon la formule Arria et les dialogues interactifs informels, ainsi que les priorités thématiques et actions conjointes des membres du Conseil de sécurité sur des questions telles que les femmes et la paix et la sécurité. Le Secrétariat a également lancé un nouveau bulletin d'information mensuel intitulé « The UN Security Council in Review », qui donne un aperçu de l'activité du Conseil chaque mois. Une page y est dédiée sur le site Web du Conseil de sécurité et le grand public a la possibilité de s'y abonner. Plusieurs jeux de données du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte ont également été mis en ligne sur la plateforme de données Paix et Sécurité, une bibliothèque publique gratuite sur la paix et la sécurité lancée conjointement par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, qui comporte des jeux de données provenant de l'ensemble du système des Nations Unies. Compte tenu de l'utilité des outils d'information sur la pratique du Conseil pour les États Membres et le grand public, le Secrétariat a renforcé ses activités promotionnelles et s'est montré particulièrement présent sur les réseaux sociaux dans le but de sensibiliser et d'améliorer les connaissances et la qualité des données disponibles sur le Conseil.

26. Le Secrétariat a continué de s'acquitter de son rôle consultatif et l'a renforcé, notamment en fournissant des informations en réponse aux questions portant sur la pratique du Conseil et celle de ses organes subsidiaires tant sur le plan des procédures que des institutions. Durant la période considérée, un nombre important de questions lui ont été adressées, aussi bien par des États Membres que par des fonctionnaires du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires, des chercheurs et des membres du secteur privé. En outre, le Secrétariat a réalisé des recherches et des analyses approfondies pour permettre l'élaboration de politiques internes, mené plusieurs programmes de diffusion visant à faire connaître les procédures, la pratique et les méthodes de travail du Conseil aux nouveaux membres et notamment à les mettre au fait des dernières évolutions intervenues dans les méthodes de travail pendant la pandémie de COVID-19.

C. Publication dans les différentes langues (sur papier et sous forme électronique)

27. Conformément à la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, les versions publiées des onzième à vingt-deuxième Suppléments au *Répertoire*, couvrant la période allant de 1989 à 2019, ont été mises en ligne dans les six langues officielles. Grâce au renforcement des capacités éditoriales, financé par des ressources extrabudgétaires, le Secrétariat a réussi à respecter le calendrier de 22 mois entre la

clôture de la période de référence et la publication de la version finale de chaque supplément en anglais, ce qui accélère également la publication dans les cinq autres langues officielles. Le vingt-deuxième Supplément, qui couvre l'année 2019, a été publié en anglais en octobre 2021 et dans les cinq autres langues en avril 2022. Le vingt-troisième Supplément, qui couvre l'année 2020, devrait être publié en anglais en septembre 2022 et dans les cinq autres langues officielles au printemps 2023. À l'avenir, le Secrétariat souhaiterait réduire encore davantage le délai entre la clôture de la période de référence et la publication des suppléments dans toutes les langues officielles.

D. Ressources

28. L'établissement et la publication du *Répertoire* et la tenue du site Web correspondant dans les six langues officielles n'auraient pas été possibles sans l'appui constant des États Membres. Les contributions volontaires versées au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent indispensables pour consolider les progrès accomplis et rendre plus accessibles les informations sur la pratique du Conseil de sécurité. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a lancé un nouvel appel de fonds pour reconstituer le fonds d'affectation spéciale et permettre de respecter le calendrier de publication du *Répertoire*, d'éviter d'accumuler du retard et de renforcer l'infrastructure de collecte, d'analyse et de visualisation des données.

29. Les ressources extrabudgétaires ont permis au Secrétariat de continuer de faire appel à du personnel temporaire et à un Volontaire des Nations Unies pour l'établissement du *Répertoire*. Depuis le rapport précédent, des contributions au fonds d'affectation spéciale ont été reçues de la Chine, des Émirats arabes unis, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande et du Portugal. En outre, le Japon et la Suède ont financé les services d'experts associés auprès du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, qui ont grandement contribué à faire avancer les travaux sur le *Répertoire*. Afin que les progrès puissent se poursuivre, le Secrétaire général demande aux États Membres de continuer à appuyer les activités du Secrétariat relatives à la mise à jour du *Répertoire* en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et en finançant les services d'experts associés.

E. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

30. **En ce qui concerne le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, à la lumière de ce qui précède, l'Assemblée générale pourrait souhaiter :**

a) Prendre note avec satisfaction des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* ;

b) Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ;

c) Demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre la publication à jour et la diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elle est publiée ;

d) Rappeler que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*, et le prier de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 ([A/2170](#)).

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité première de l'élaboration des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*^a

<i>Service</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 et 89 à 91
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 ^b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à l'examen de ce dernier.

^b Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (Bureau des ressources humaines) est chargé de l'élaboration des études sur l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

**État d'avancement du *Répertoire de la pratique suivie*
par les organes des Nations Unies (30 juin 2022)**

Volumes publiés et mis en ligne sur le site Web du <i>Répertoire</i> (http://legal.un.org/repertory)	Volumes soumis pour publication et mis en ligne sur le site Web du <i>Répertoire</i>	Études mises en ligne sur le site Web du <i>Répertoire</i> (concernant des volumes non soumis pour publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
--	--	---	---

Note : L'organisation des études en volumes, comme indiqué ci-dessous, concerne les Suppléments n^{os} 6 à 12. Elle varie pour le *Répertoire* original et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments											
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009	11 2010- 2015	12 2016- 2020
Volume I							I	I	I	I	I	I	I
Articles 1, 2 1) à 3), 5) et 6), 3, 5 à 7													
Article 4													
Articles 2 4) et 7), 8													
Volume II							II	II	II	II	II	II	II
Articles 9, 10, 13 1) a) (première partie de la phrase), 1) b) et 2), 15 à 18, 20 à 22													
Article 11													
Articles 12, 13 1) a) (deuxième partie de la phrase), 14 et 19													
Volume III							III	III	III	III	III	III	III
Article 23 (1, deuxième phrase) et 2)													
Articles 23 1) (première phrase) et 3), 24 à 26, 28 à 32, 37 et 38													
Articles 29, 36, 40 et 42													
Articles 27, 34, 39 et 50													
Articles 33, 35 et 41													
Articles 43 à 47													
Article 48													
Article 49													
Articles 51, 52 et 53													
Article 54													
Volume IV							IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV
Articles 55 a) et b), 57, 62 2) et 63													
Articles 55 c) et 56													
Article 58													

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
							1979- 1984	1985- 1988	1989- 1994	1995- 1999	2000- 2009	2010- 2015	2016- 2020
Articles 59 à 61, 62 1), 3) et 4), 64 à 72													
Volume V							V	V	V	V	V	V	V
Article 73													
Articles 74 à 85, 87 et 88													
Articles 86 et 89 à 91													
Volume VI							VI						
Articles 92, 94 et 99													
Articles 96 et 103													
Articles 93, 95, 97, 98, 102, 106 à 111													
Articles 100 et 101													
Articles 104 et 105													

Études élaborées de 1954 à 1980

Études élaborées de 1996
au 30 juin 2022

Annexe III

État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (30 juin 2022)

Suppléments publiés et mis en ligne sur le site Web
du Conseil de sécurité à l'adresse
www.un.org/securitycouncil/content/repertoire/structure

Version préliminaire
disponible sur le site Web
du Conseil de sécurité

Parties en cours
d'établissement



A. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* achevés

<i>Supplément</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Langues</i>
<i>Répertoire</i> initial et Suppléments I à IX, couvrant la période 1946-1984		Anglais, français
Suppléments X (1985-1988) et XI (1989-1992)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe ^a
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XV (2004-2007)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVI (2008-2009)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVII (2010-2011)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVIII (2012-2013)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIX (2014-2015)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XX (2016-2017)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XXI (2018)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XXII (2019)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XXIII (2020)		Anglais

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ces Suppléments au *Répertoire* et les Suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

B. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>I Généralités</i>	<i>II Règlement intérieur provisoire</i>	<i>III Buts et principes de la Charte</i>	<i>IV Relations avec les autres organes de l'ONU</i>	<i>V Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité</i>	<i>VI Règlement pacifique des différends</i>	<i>VII Actions en cas de rupture de la paix</i>	<i>VIII Accords régionaux</i>	<i>IX Organes subsidiaires : comités/autres organes</i>	<i>X Organes subsidiaires : maintien de la paix et consolidation de la paix</i>
Supplément XXIV (2021)										
Supplément XXV (2022)										